

I. AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL (A.O.O.N) N° DNCMP/158./F/2020-2021 POUR LA FOURNITURE DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES A USAGE HOSPITALIER.

Date de publication : ... 24 / 11 / 2020.

Date d'ouverture des offres 15 / 12 / 2020

Le Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge (CHUK) lance un Avis d'Appel d'Offre Ouvert National (A.A.O.N) pour la fourniture des produits pharmaceutiques à usage hospitalier .

1. Objet.

Le Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge (CHUK) invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture: « des produits pharmaceutiques hospitaliers » dont les spécifications sont précisées dans le cahier des spécifications techniques.

2. Financement du marché.

Le marché est financé par les fonds propres du CHUK, exercice 2020-2021.

3. Type de marché.

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National (A.O.O.N) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi. Le présent marché est à bordereau de prix unitaires.

4. Condition de participation.

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales et possédant les conditions juridique, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché et qui ne sont pas en litiges avec le CHUK, et reconnues comme tel par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

5. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres.

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès du Secrétariat de la Direction du Procurement moyennant paiement de 100.000FBU (cent mille francs burundais), dont la moitié sera verser au sous - compte de transit des recettes non fiscales n°1101/001.04 ouvert à la Direction de la République du Burundi (BRB) et l'autre moitié sera versée sur le Compte n° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom du CHUK ou à la caisse du CHUK.

L'achat du dossier d'appel d'offres est obligatoire pour tout soumissionnaire faisant une offre. Ce montant est non remboursable.

6. Caution de soumission.

Une caution de soumission de quatre millions de francs burundais (4.000.000FBU) équivalant en devises doit être fournie en même temps que l'offre. Son absence est à peine de rejet.

7. Dépôt des offres.

Les offres exclusivement rédigées en langue française et en 6 exemplaires dont un original cinq (5) copies (pour chaque type d'offre à savoir l'offre technique et l'offre financière) marquées comme tels seront contenues dans une grande enveloppe et seront déposées au secrétariat de la Direction Générale du Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge, sis Boulevard MWEZI GISABO ; Tél. 22 23 60 60/ 22 23 60 64/ 22 23 20 92 BUJUMBURA BURUNDI, B.P : 2210 BUJUMBURA au plus tard le 15/12/2020 à 10 heures précises. Les offres doivent être paraphées, paginées et comprendre une table de matières.

La grande enveloppe portera clairement la mention : « REPONSE A L'APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL (A.O.O.N) N° DNCMP/158.../F/2020-2021. A N'OUVRIR QU'EN SEANCE PUBLIQUE DU 15/12/2020 ».

8. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la limite de remise des offres.

9. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 15/12/2020 avant 10 heures, heure locale.

Toute offre reçue après la date et heure limite ne sera pas prise en considération.

10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants ainsi qu'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) conformément à l'article 22, alinéa 9 du code des marchés publics à l'adresse mentionnée ci-dessus le 15/12/2020 à 10 heures précises, heure locale.

Le procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et par le représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics. Une copie de ce procès-verbal doit être transmise à la DNCMP.

11. Délais de livraison

Le délai de livraison de la première tranche est de soixante (60) jours calendaires, à compter de la réception de la lettre de commande par le fournisseur. La deuxième tranche sera livrée après quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date de l'approbation du procès verbal de réception de la première tranche par la DNCMP.



Fait à Bujumbura, le 10/12/2020

LE DIRECTEUR GENERAL

Pr NDABASHINZE Pontien